

Profil de la baignade de la base de Loisirs du lac de Cormoranche-sur-Saône

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : 12/12/2011

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade: Plage de la base de Loisirs du lac
Commune : CORMORANCHE SUR SAONE
Département : Ain
Région : Rhône Alpes
Personne responsable de l'eau de baignade : Communauté de Communes de Pont de Veyle
Période d'ouverture : courant mai à fin août
Heures de surveillance (le cas échéant) :
Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 3000 personnes maximum

Schéma de la zone de baignade



Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières

Année	2007	2008	2009	2010
classement	7A	5A	4A	6A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années (au moins 4 années) présentée par ordre chronologique décroissant

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la
néant			

Carte de la zone d'étude



Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
fortes inondations dues aux crues de la Saône	fort				la gestion des crues est impossible à maîtriser	avant la crue (enlèvement de tous mobiliers susceptibles d'être déplacés et des poubelles) pendant la crue (surveillance) après la crue (nettoyage et contrôle de la qualité des eaux)
assainissement défaillant en cas de crue	faible					non, la base de loisirs se trouve en amont de la station d'épuration et du village par rapport à l'écoulement de la Saône
pâturage	faible					non, aucune zone de pâturage n'existe autour de la base de loisirs
parking (vidange camping car ou autre)	faible					sensibilisation du personnel de la base et équipement de la base pour les premiers moyens d'intervention
Animaux sur la plage	faible				les animaux domestiques sont interdits sur la plage et dans le bassin de baignade.	nettoyage si nécessité
zone d'épandage agricole	très faible					non, aucune zone d'épandage agricole n'existe autour de la base de loisirs